



Comité Syndical du 12 décembre 2023

Procès-verbal de la séance

Début de la séance à 17h30

Le syndicat disposant de deux compétences, celles-ci figureront sous les abréviations suivantes :

AN = Aménagement Numérique / SON = Services et Outils Numériques

Collège EPCI

Etaient présents :

Communauté de communes de Lieuvin Pays d'Auge	Jean-Charles BEAUCHE	Délégué titulaire	SON	Votant
Communauté de communes du Vexin Normand	James BLOUIN	Délégué titulaire	AN	Votant
Intercom Bernay Terres de Normandie	Guillaume BOULAYE	Délégué titulaire	AN	Votant
Communauté de communes Roumois Seine	Cédric BROUT	Délégué titulaire	AN	Votant
Communauté d'Agglomération Seine Eure	Sandrine CALVARIO	Déléguée titulaire	AN	Votante
Seine Normandie Agglomération	Fabrice CAUDY	Délégué titulaire	AN	Votant
Intercom Bernay Terres de Normandie	Frédéric DELAMARE	Délégué titulaire	SON	Votante
Communauté de communes du Pays du Neubourg	Pascal DEMARE	Délégué titulaire	SON	Votant
Communauté de communes de Lieuvin Pays d'Auge	Joël DORLEANS	Délégué titulaire	AN	Votant
Intercom Bernay Terres de Normandie	Claude GEORGES	Délégué titulaire	AN	Votant
Communauté de communes du Pays de Honfleur Beuzeville	Allain GUESDON	Délégué titulaire	AN	Votant
Communauté d'Agglomération Seine Eure	Marie-Joëlle LENFANT	Déléguée titulaire	AN	Votante
Evreux Portes de Normandie	Arnaud MABIRE	Délégué titulaire	SON	Votant
Communauté de communes Roumois Seine	Arnaud MAUPOINT	Délégué titulaire	AN	Votant
Communauté d'Agglomération Seine Eure	Jean-Marc MOGLIA	Délégué suppléant	SON	Votant
Communauté d'Agglomération Seine Eure	Ousmane NDIAYE	Délégué titulaire	SON	Votant
Communauté de communes de Pont-Audemer Val-de-Risle	Gérard PLATEL	Délégué titulaire	AN	Votant
Communauté de communes du Pays du Neubourg	Gérard PLESSIS	Délégué titulaire	AN	Votant
Intercom Bernay Terres de Normandie	Françoise PREYRE	Déléguée titulaire	SON	Votante
Interco Normandie Sud Eure	Jean-Claude PROVOST	Délégué titulaire	AN	Votant
Communauté de communes du Pays de Conches	Max RONGRAIS	Déléguée titulaire	AN	Votante
Communauté de communes Roumois Seine	David TAURIN	Délégué titulaire	SON	Votant

Collège Conseil Départemental

Etaient présents :

Département de l'Eure	Sylvain BONENFANT	Délégué titulaire	SON	Votant
Département de l'Eure	Frédéric DUCHE	Délégué titulaire	SON	Votant
Département de l'Eure	Nicolas GRAVELLE	Délégué titulaire	AN	Votant
Département de l'Eure	Daniel JUBERT	Délégué titulaire	AN	Votant
Département de l'Eure	Claire LACAMPAGNE CROCHET	Déléguée titulaire	SON	Votante
Département de l'Eure	Pascal LEHONGRE	Délégué titulaire	SON	Votant
Département de l'Eure	Thierry PLOUVIER	Délégué titulaire	AN	Votant

Région Normandie :

Etaient présents :

Région Normandie	Guy DOSSANG	Déléguée titulaire	AN	Votant
------------------	-------------	--------------------	----	--------

Collège Communes

L'article 5.1.2.2 des statuts d'Eure Normandie Numérique prévoit que chaque membre désigne un représentant, l'ensemble des représentants désignés constitue un collège de 7 délégués titulaires et 7 délégués suppléants appelés à siéger aux instances du Syndicat.

Eure Normandie Numérique a en charge l'organisation de ces élections qui se sont déroulées du 27/11/2023 à 09h00 au 30/11/2023 à 20h00 par le biais d'un système de vote électronique via une connexion à un espace de vote sécurisé.

Le résultat de ces élections est le suivant :

1) Election des délégués titulaires

Listes	Nombre de suffrages	Candidats	Résultat
LISTE DE CANDIDATS	38 100,00%	1. Mme Francine BACHER (Mairie de Marcilly-la-Campagne)	ELUE
		2. M. Damien BRUNET (Mairie d'Armentières-sur-Avre)	ELU
		3. M. Patrice LARGE (Mairie de Nonancourt)	ELU
		4. M. Aurélien MARTIN (Mairie de La Neuve-Grange)	ELU
		5. Mme Sylvie MONTIER (Mairie de Tourville-sur-Pont-Audemer)	ELUE
		6. M. Manuel PEREIRA (Mairie d'Hennezis)	ELU
		7. M. Christophe SEIGNE (Mairie de Villers-en-Vexin)	ELU

Nombre de sièges à pourvoir	7
Nombre d'électeurs inscrits	79
Nombre d'émargements	39
Nombre d'enveloppes de vote	39
Taux de participation	49,36%
Nombre de votes blancs	1
Nombre de suffrages valablement exprimés	38

2) Election des délégués suppléants

Listes	Nombre de suffrages	Candidats	Résultat
LISTE DE CANDIDATS	35 100,00%	1. M. Hugues BOURGAULT (Mairie de Tourville-la-Campagne)	ELU
		2. M. Hervé GAMBLIN (Mairie de Vraiville)	ELU
		3. M. Marc GARREAUD (Mairie de La Ferrière-sur-Risle)	ELU
		4. M. Franck HAUDRECHY (Mairie de Saint Pierre du Bosguerard)	ELU
		5. M. Régis PEUFFIER (Mairie de Saint-Siméon)	ELU
		6. Mme Gwendolynne PRESLES (Mairie de Bourneville-Sainte-Croix)	ELUE
		7. M. Frédéric SCRIBOT (Mairie de Calleville)	ELU

Nombre de sièges à pourvoir	7
Nombre d'électeurs inscrits	79
Nombre d'émargements	38
Nombre d'enveloppes de vote	38
Taux de participation	48,10%
Nombre de votes blancs	3
Nombre de suffrages valablement exprimés	35

Etaient présents :

Commune de Marcilly-la-Campagne	Francine BACHER	Délégue titulaire	SON	Votante
Commune d'Armentières-sur-Avre	Damien BRUNET	Délégué titulaire	SON	Votant
Commune de Nonancourt	Patrice LARGE	Délégué titulaire	SON	Votant
Commune d'Hennezeis	Manuel PEREIRA	Délégué titulaire	SON	Votant
Commune de Saint-Siméon	Régis PEUFFIER	Délégué suppléant	SON	Votant
Commune de Villers-en-Vexin	Christophe SEIGNE	Délégué titulaire	SON	Votant

Collège Syndicats

L'article 5.1.2.3 des statuts d'Eure Normandie Numérique prévoit que chaque membre désigne un représentant, l'ensemble des représentants désignés constitue un collège de 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants.

Eure Normandie Numérique a en charge l'organisation de ces élections.

Concernant le collège des Syndicats, il n'était matériellement pas possible d'organiser une élection au titre de ce collège compte tenu de leur nombre insuffisant (seulement deux adhésions au CS d'octobre). Toutefois compte tenu que ces deux syndicats ont été admis à adhérer, il était pertinent qu'ils soient représentés à ce comité, ils y ont donc été conviés. Une élection se tiendra avant le prochain comité de 2024 afin d'élire les représentants des Syndicats au titre de ce collège.

Etaient présents :

			SON	
			SON	

Eure Normandie Numérique :

Etaient présents :

Agent ENN	Arnaud HADIDA	Directeur général	Non votant
Agent ENN	Jean-Christophe BOYARD	Directeur adjoint	Non votant
Agent ENN	Elodie BOINET	DAF	Non votante
Agent ENN	Justine CAREL	Assistante de direction	Non votante
Agent ENN	Elise BRIGAND	Directrice de projets numériques	Non votante
Agent ENN	Annie JACQUES	Chargée de communication	Non votante
Agent ENN	Emmanuel CATTELIN	Directeur technique	Non votant
Agent ENN	Caroline BENNETT	Chargée de projets	Non votante

Public :

Etaient présents :

Commune de La Ferrière-sur-Risle	Marc GARREAU	Délégué suppléant	Non votant
----------------------------------	--------------	-------------------	------------

M. Nicolas GRAVELLE souhaite la bienvenue à l'ensemble des participants.

M. GRAVELLE procède à l'appel des délégués titulaires afin de vérifier l'atteinte du quorum.

Le quorum est atteint, la séance peut débuter.

Le calcul du quorum s'établit comme suit :

Compétences	Membres	Quorum à atteindre	Présents	Quorum atteint	Pouvoir	Nb de voix
Aménagement numérique	23	12	18	oui	0	26
Services et outils numérique	28	15	18	oui	0	32
Affaires communes	51	26	36	oui	0	58

Monsieur Nicolas GRAVELLE annonce l'ordre du jour du Comité :

- Adoption du Procès-Verbal du précédent comité en date du 9 octobre 2023
- Contribution financière des membres
- Passage en M57 Budget principal
- Durée amortissement Budget principal M57
- Adhésion nouveaux membres
- Rapport annuel délégataire 2022
- Avenant tarifaire n°5 avec ENTHD

Premier rapport : Adoption du PV du précédent Comité Syndical

M. GRAVELLE annonce que le premier rapport concerne l'adoption du PV du précédent Comité Syndical du 9 octobre 2023.

M. GRAVELLE demande à l'assemblée d'approuver ce rapport et demande s'il y a des remarques et observations. Il n'y en a pas. Il est procédé au vote, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Deuxième rapport : Contribution financière des membres

M. GRAVELLE annonce que le deuxième rapport concerne la contribution financière des membres du syndicat.

M. GRAVELLE rappelle que le comité syndical détermine la contribution des membres et indique que jusqu'ici la contribution des membres pour la compétence aménagement était de 0,80 €/hab. pour les EPCI et le Département.

M. GRAVELLE explique qu'il avait été envisagé de baisser ce montant en 2025 avec la fin du déploiement, cependant après avoir effectué un état des lieux du budget du syndicat et après avoir pris l'avis des membres du Bureau, il est proposé aux membres du comité d'adopter cette baisse de contribution dès l'année 2024.

Cette baisse se traduit de la façon suivante :

La contribution des EPCI et du Département serait de 0,60 €/hab. avec la déclinaison établit comme suit :

0,50 €/hab. pour la partie Aménagement numérique
0,10 €/hab. pour la partie Services et outils numériques.

Pour les communes, la participation s'établira à hauteur de 0.10€/hab au titre de la compétence Services et outils numériques.

Pour les syndicats, la participation s'établira au titre de la compétence Services et outils numériques comme suit :

Jusqu'à 10 agents 150€/an

De 11 à 20 agents 300€/an

Plus de 20 agents 600€/an

M. DELAMARE prend la parole pour remercier le syndicat de cette baisse de cotisation.

M. GRAVELLE demande à l'assemblée d'approuver ce rapport et demande s'il y a des questions et des observations. Il n'y en a pas. Il est procédé au vote, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Troisième rapport : Passage en M57 Budget principal

M. GRAVELLE annonce que le troisième rapport concerne l'application du référentiel budgétaire et comptable M57 sur le Budget principal.

M. GRAVELLE rappelle qu'il s'agit du passage de la M14 en M57 qui se généralise pour les collectivités en vue du passage au compte financier unique.

M. GRAVELLE demande à l'assemblée d'approuver ce rapport et demande s'il y a des questions et observations. Il n'y en a pas. Il est procédé au vote, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Quatrième rapport : Durée amortissement Budget principal M57

M. GRAVELLE annonce que le quatrième rapport concerne la durée d'amortissement du Budget principal M57.

M. GRAVELLE indique qu'avec l'application du référentiel M57, les durées d'amortissement vont changer.

Il est proposé de ne pas appliquer systématiquement la règle du prorata temporis et il est présenté aux membres du comité les nouvelles durées d'amortissement en fonction des différents types de matériel.

M. GRAVELLE demande à l'assemblée d'approuver ce rapport et demande s'il y a des questions et observations. Il n'y en a pas. Il est procédé au vote, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Cinquième rapport : Adhésion des nouveaux membres au syndicat

M. GRAVELLE annonce que le cinquième rapport concerne l'adhésion des nouveaux membres au syndicat.

M. GRAVELLE rappelle qu'au dernier comité syndical du 9 octobre 2023, 92 collectivités ont adhéré à la seconde compétence du Syndicat : outils et usages numériques. Après une campagne de prospection massive opérée depuis deux mois par les équipes d'Eure Normandie Numérique, aujourd'hui ce sont 232 collectivités et établissements publics supplémentaires qui ont délibéré pour y adhérer soit un total de 324 adhésions.

M. GRAVELLE précise que ces chiffres sont remarquables et s'expliquent pour deux raisons.

La première est la reprise de la plateforme de télétransmission des actes à la préfecture qui était mise à disposition par le Département de l'Eure aux communes, a fortement incité les communes à adhérer

pour conserver une plateforme de télétransmission malgré la possibilité de passer par d'autres prestataires.

Malgré tout, parmi ces communes adhérentes, 75 d'entre elles n'utilisaient pas @ct'Eure et ont quand même fait le choix d'adhérer au Syndicat, en raison de l'offre de services qui séduit et répond aux attentes des collectivités.

M. GRAVELLE invite les membres à voter par valider les adhésions des 232 nouvelles collectivités.

M. GRAVELLE demande à l'assemblée d'approuver ce rapport et demande s'il y a des questions et observations. Il n'y en a pas. Il est procédé au vote, la délibération est adoptée à l'unanimité.

NB : Concernant Seine Normandie Agglomération et Lyons Andelle, Eure Normandie Numérique a reçu les délibérations afférentes notamment à la compétence "Services et outils numériques" qui permet leur comptabilisation dans les adhésions de ce comité. Toutefois ces dernières sont entachées d'une erreur matérielle qui sera corrigée et complétée au Conseil Communautaire du 21 décembre prochain pour SNA et une date non encore arrêtée pour Lyons Andelle.

Sixième rapport : Compte-rendu Annuel Délégataire 2022

M. GRAVELLE annonce que le sixième rapport concerne le rapport annuel 2022 du délégataire.

M. GRAVELLE rappelle que comme le prévoit le CGCT et la CCSPL, le comité syndical doit prendre acte du compte rendu du rapport annuel du délégataire.

M. GRAVELLE précise que M. Baudouin DESTORS, membre du cabinet Cap Hornier, en visio-conférence pour ce comité, a réalisé l'analyse de ce rapport.

Une présentation est diffusée et commentée par M. DESTORS aux membres du comité. Il est souligné que malgré de nombreuses demandes de compléments au délégataire un certain nombre de points restent incomplets ou opaques et ne permet pas en l'état une parfaite transparence des comptes et de la gestion du délégataire.

M. GRAVELLE demande à l'assemblée de prendre acte de ce compte-rendu tout en proposant aux membres du comité d'entacher le rapport de différentes réserves compte tenu que ce dernier n'est pas conforme aux dispositions contractuelles et ne répond pas complètement aux exigences de transparence et de compréhension attendues à la Convention de délégation de service public.

Il demande s'il y a des questions et observations.

Il n'y en a pas. Il est procédé au vote, la délibération est adoptée à l'unanimité.

Septième rapport : Avenant tarifaire n°5 avec ENTHD

M. GRAVELLE annonce que le septième rapport concerne l'avenant tarifaire n°5 avec ENTHD.

M. GRAVELLE indique que cet avenant fait suite aux discussions menées avec les Opérateurs Commerciaux d'Envergure Nationale, de nouvelles évolutions tarifaire, qui ont pu aboutir au plan national et qui amènent Eure Normandie THD à nous soumettre une nouvelle grille tarifaire.

Les principales évolutions du catalogue de services portent sur les points suivants :

- L'évolution des pénalités liées aux obligations de qualité de service imposées par décision de l'ARCEP
- L'Augmentation des tarifs des contrats de locations de tarifs FTTH
- La mise en place d'une offre de raccordement BRAM au titre des offres FttE
- La mise à jour des STAS (Spécifications Techniques d'Accès au Réseau) pour renforcer l'encadrement des opérations de maintenance

M. GRAVELLE demande à l'assemblée d'approuver ce rapport et demande s'il y a des questions et observations. Il n'y en a pas. Il est procédé au vote, la délibération est adoptée à l'unanimité.

M. GRAVELLE indique que l'ordre du jour est épuisé.

M. GRAVELLE souhaite faire un état des lieux du déploiement de la fibre.

Il est diffusé aux membres du comité une carte qui illustre la couverture du département.

M. HADIDA passe à la présentation des données chiffrées.

Avec une approche arrondie, il y a 250 000 prises commercialisables sur les 263 365 prises totales à réaliser, il manque ainsi environ 13 000 prises en attente de construction.

La commercialisation reste dynamique avec une forte hausse des abonnements.

130 000 foyers sont raccordés ce qui représente un taux de pénétration de plus de 53%.

5 000 prises seront livrées d'ici la fin de l'année, il restera donc 8 000 prises à construire sur 2024-2025.

M. HADIDA ajoute qu'Orange, un de nos constructeurs est de nouveau défaillant puisque son sous-traitant principal Eiffage a décidé d'arrêter le déploiement en laissant environ 1 800 prises inachevées.

Il est envisagé de lancer un nouveau marché pour la réalisation de ces 8 000 prises restantes sur 2024 - 2025.

M. NDIAYE souhaite prendre la parole concernant le déploiement sur la ville de Val de Reuil et plus particulièrement souhaite aborder la problématique du quartier cavé. Il n'est pour le moment pas fibré et selon lui aucune solution n'est apportée aux difficultés rencontrées. Il précise qu'une étude a été réalisée et que le problème viendrait de fourreaux bouchés ou écrasés pour lesquels des travaux sont à prévoir à hauteur de 200 000 €. Il questionne le Président pour savoir ce que fait le syndicat pour cette problématique.

M. HADIDA répond qu'une réunion est prévue à ce sujet le 22 décembre prochain avec la commune de Val de Reuil.

M. CATTELIN ajoute que le sujet est bien connu et qu'un point d'avancement est fait par les services tous les 15 jours à la commune. Il précise que dans la situation de Val de Reuil, il s'agit de fourreaux qui ont été installés il y a plus de 40 ans et qui ne respectent pas les préconisations d'un réseau télécom en bonne et due forme. Ce réseau est sous le domaine public et les fourreaux sont totalement écrasés à plusieurs endroits. Un audit a été fait et présenté au mois d'octobre en mairie. Les fourreaux dans 95% des cas appartiennent à l'opérateur historique, c'est-à-dire Orange, aujourd'hui pour réparer ces infrastructures, des fiches de blocages doivent être effectuées, elles ont été transmises à Orange. Néanmoins, Orange indique que ces fourreaux ne leur appartiennent pas.

M. CATTELIN conclut en disant qu'aujourd'hui ce n'est pas prévu qu'Eure Normandie Numérique ne répare ces infrastructures qui n'ont jamais été maintenues.

M. HADIDA ajoute qu'il est étonnant qu'Orange fasse cette réponse étant donné qu'ils utilisent ces fourreaux et ne payent pas de redevance. Il y a un vrai sujet qui sera évoqué lors de la réunion du 22 décembre prochain.

M. NDIAYE souhaite savoir si le syndicat dispose de moyens de pression sur Orange pour les contraindre à intervenir.

M. HADIDA répond que c'est un véritable bras de fer qui se joue avec Orange. Nous essayons de leur faire reconnaître qu'il s'agit bien de leur réseau. Si ce réseau appartient effectivement à Orange, il leur reviendra de réaliser les travaux de réparation.

M. GRAVELLE conclut en disant que dans ce cas précis il suffirait de creuser et de remplacer les fourreaux mais la question est de savoir sur qui repose cette responsabilité et qui finance l'opération. Le syndicat n'a quant à lui pas vocation à se substituer au propriétaire de ces fourreaux.

M. MABIRE souhaite à son tour prendre la parole et partager un témoignage. Durant l'été, un PM a brûlé dans un village le samedi dans la nuit. Le dimanche M. MABIRE a contacté Eure Normandie Numérique et le jeudi tout le PM était redémarré, M. MABIRE tenait à remercier les équipes de la part du maire et de la sienne car ils ont été très réactifs et la population n'a quasiment pas vu la panne.

M. DELAMARE souhaite savoir si la dernière tempête qui est passée dans l'Eure a eu un impact important sur notre réseau et s'il y a encore des dommages en cours de réparation.

M. HADIDA confirme qu'il y a eu un nombre important de dommages après le passage de la tempête notamment sur la partie aérienne avec plusieurs poteaux qui sont tombés, il y a encore actuellement une liste d'attente pour le remplacement de poteaux d'Orange, cependant des réparations provisoires ont été apportées pour limiter les impacts.

M. BOYARD précise que 300 incidents sur le réseau de fibre ont été déclarés et qu'environ 40 sont encore en cours de traitement.

M. GRAVELLE laisse la parole à Mme BRIGAND pour évoquer l'Agence du Numérique.

Mme BRIGAND précise que cela fait un peu plus d'un an que le syndicat a acquis sa nouvelle compétence Outils et Services Numériques et que nous sommes devenus un opérateur public de services numériques.

Durant l'année qui s'est écoulée un gros travail a été fait par les élus du Bureau et les services tout d'abord pour définir notre offre de service et venir à la rencontre des élus sur le terrain pour proposer ce qu'on pourrait construire ensemble.

La première offre lancée par l'agence est le PACTE E-Administration, il s'agit d'une plateforme qui propose différentes solutions à destination des communes et à l'usage des secrétaires de mairies et des administratifs. Cette offre contient notamment :

- Une plateforme de télétransmission qui remplace l'outil du département @ct'Eure
- Un parapheur électronique
- Un outil de transfert de fichiers lourds
- Un outil de gestion des convocations

Cette plateforme est utilisée à ce jour par une centaine d'utilisateurs.

Un groupe de travail de 30 collectivités pilotes a été créé pour échanger et co-construire ensemble.

La deuxième offre de service que l'Agence va proposer d'ici quelques semaines sera un Centre de Ressources, qui repose sur de la veille réglementaire, financière, technologique et numérique. Cet outil aura aussi vocation à mettre les adhérents en réseau avec un annuaire et un outil de messagerie.

Les deux derniers piliers de l'Agence sont le numérique solidaire avec la finalisation pour 2024 d'une offre sur la sobriété numérique et la confiance numérique à travers la sécurisation via la cyber sécurité et la vidéo protection.

M. LARGE prend la parole pour évoquer le réseau régional avec l'opérateur le CRIAN et souhaite savoir s'il y avait des interactions avec ENN.

M. HADIDA explique qu'ENN est en liaison avec la Région.

M. LARGE pose la question de savoir si un partage de ressource est prévu car le CRIAN dispose d'outils de visio-conférence et de messagerie similaires aux services proposés par l'Agence.

M. HADIDA répond que ces services sont proposés au niveau régional mais que le CRIAN n'a pas vocation à élargir leur offre de service au niveau communal.

M. GRAVELLE remercie les Elus d'avoir fait le déplacement pour ce Comité Syndical en présentiel.

La séance est levée à 18h45.